

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	43 (1914)
Heft:	1
Rubrik:	Variétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

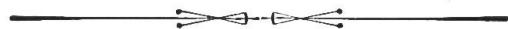
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bres a dépensé 306 fr. 25. Combien devra payer chaque sociétaire ?
Rép. 8 fr. 75.

J'achète un commerce pour 12,800 fr. Je paie comptant les $\frac{3}{5}$ de cette somme, et pour le reste, je dois un intérêt de $4 \frac{1}{2} \%$. Combien cela fait-il d'intérêt par année ? Rép. 230 fr. 40.

Pour fonder un commerce, A verse 15,000 fr., B. 46,000 fr. Le bénéfice net s'élève pour la 1^{re} année à 5,307 fr. Quel % du gain total reçoivent-ils ? Les deux participants ayant droit à des bénéfices proportionnels à leurs versements, à quelle somme chacun a-t-il droit ?
Rép. 8,7 %. 1,305 fr., 4,002 fr.

A. PERRIARD.



VARIÉTÉS

A LOUIS VEUILLOT

J'ai cru : je vois !

L. V.

Souriant à l'appel du Maître
Dont tu reconnaissais la voix
— Déjà désincarné peut-être —
Tu t'écrias : « J'ai cru : je vois !

« J'ai cru, lorsque la nuit du doute
« Angoissait la terre et les cieux.
« J'ai cru qu'au détour de la route
« L'aurore éblouirait mes yeux ;

« De notre science fragile
« Ayant fait — si vite ! — le tour,
« J'ai rouvert mon humble évangile
« Et j'ai cru dans sa loi d'amour ;

« Et maintenant que glisse et tombe
« Ma plume probe de mes doigts,
« Voici qu'au rebord de ma tombe,
« Voici que, d'avoir cru, je vois :

« Je vois ce que ne peut décrire
« Notre pauvre langage humain :
« Je vois la Vierge me sourire
« Et Jésus me tendre la main ;

« Et, par delà le sombre espace,
« Je vois les anges du ciel bleu
« Me désigner, déjà, ma place :
« A la droite même de Dieu ! »

O Veuillot ! rude et fier prophète,
Va, ton astre n'a point pâli :
Quand plus d'une gloire surfaite
Chaque jour descend dans l'oubli,

Ta gloire à toi monte, éclatante :
Voir comme au nom de son enfant
La vieille Eglise militante
Relève un front plus triomphant !

Et ta moisson n'est pas finie :
Au champ de ton apostolat
Mûrit le blé de ton génie !
Engerbés, tes livres sont là.

Et, les inondant de ses larmes,
L'incrédule, au pied de la croix,
Vaincu par eux, met bas les armes
En s'écriant : « J'ai lu : je crois ! »

Théodore BOTREL.



La Nouvelle Année

Sur la vieille année expirante,
La foule laisse, indifférente,
L'oubli replier son linceul ;
Et c'est vers la jeune inconnue
Que l'hymne fou de bienvenue
Parmi les rires monte seul.

Le cœur vain des hommes de joie
S'allume au feu lourd, qui rougeoie
Le long des boulevards houleux ;
Ils se prédisent *Bonne Année*.
Sans savoir quelle destinée
Ce nouvel an garde pour eux.

Car personne encor ne peut dire
Si l'enfant, né dans le sourire,
Ne grandira pas dans les pleurs ;
Et si son voile de mystère,
En s'ouvrant, jettera sur terre
Plus d'épines ou plus de fleurs.

Bouquets de fleurs, buissons d'épines,
Mon Dieu, c'est de tes mains divines
Que je les recevrai demain !
Que m'importe d'en rien connaître ?
L'année est toujours bonne, ô Maître,
Quand on la reçoit de ta main.

Nous la vivrons tous deux ensemble ;
Si mon âme s'émeut et tremble
De marcher toujours dans la nuit,
Je songerai, Clarté sereine,
Que ta lumière est plus prochaine
A chaque heure du temps qui fuit.

Joseph BOUBÉE, S. J.

ÉCHOS DE LA PRESSE

L'école primaire et le sacrement de l'Eucharistie.

Résumé et conclusions du rapport présenté par M. le chanoine Pasquet, au Congrès eucharistique du Havre (6 novembre 1913) : « L'école libre, a-t-on souvent répété avec raison, est l'*annexe* de l'Eglise, mieux encore le *vestibule* de l'Eglise. Traduction pratique : les instituteurs et institutrices libres sont avant tout les auxiliaires, les coopérateurs du pasteur de la paroisse. Rien n'est plus vrai et ne doit être plus vrai. Nos établissements libres chrétiens, externats, internats (sauf de très rares exceptions) n'existent que pour seconder sur un terrain défini l'action curiale. D'où il résulte que nul ne saurait méconnaître la *docilité paroissiale*. Au point de vue spécial où nous sommes placés, cela veut dire : ne s'inspirer dans toute action eucharistique que des méthodes adoptées par le curé. L'initiative des maîtres doit être une initiative de second plan et refléter, par conséquent, celle du curé lui-même. Ne pas diriger les enfants d'après ses vues personnelles et user d'une discrétion absolue pour ne pas mettre le curé en mauvaise posture vis-à-vis des parents, alors surtout qu'il ignore ce qui s'est passé. Nous pourrions citer quelques exemples ! — Ne pas critiquer les méthodes suivies. Il peut cependant se présenter des espèces particulières... qui ne sont d'ailleurs de la compétence ni du directeur, ni de l'inspecteur des écoles libres. En dehors de l'école ils ne sont plus chez eux. Il est d'autres autorités qui sont prêtes à entendre les doléances raisonnables que n'inspire aucune passion mesquine.

Donc, avant tout, docilité paroissiale pour amener une véritable et féconde *collaboration paroissiale*. Si, d'aventure, cette collaboration n'existe pas, mieux vaudrait la disparition de l'école libre. Car, non seulement, comme nous le reprochent nos ennemis, elle pourrait créer